

Produit Cosmétique – Règlementation, Bonne Pratique de Fabrication, Laboratoire

La fabrication de produits cosmétiques qu'ils soient artisanaux, écologiques ou autres, est régit par une réglementation. Elle indique les diverses responsabilités concernant le personnel, la conformité du produit mis sur le marché, les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), le Dossier d'Information Produit (DIP), les obligations documentaires, les règles de prévention, de sécurité, de protection que ce soit pour le produit cosmétique, le travailleur, le consommateur.

Concevoir son laboratoire, son organisation et hiérarchiser les obligations, ainsi qu'amorcer la construction d'un DIP, sont des moyens pour éclaircir ces données et travailler dans des conditions efficaces, optimales de sécurité et de validité administrative.

Objectif général

- Connaitre la réglementation et les obligations pour ouvrir un laboratoire de fabrication de produits cosmétiques notamment artisanaux.
- Adapter son projet aux bonnes pratiques de fabrication, voir de manipulation, mettre en place les règles de préventions (risque chimique, etc.), de protection (sécurité, santé), d'organisation (efficacité, contamination).
- Ce que contient le DIP

Public

Exploitant, chef d'entreprise, porteur de projet, contributeur souhaitant diversifier sa gamme de produit ou apporter une valeur ajoutée à sa production, ou toutes personnes souhaitant se réorienter dans ce domaine ou être en phase avec la réglementation.

Prérequis

- Savoir utiliser l'outil informatique.
- Savoir gérer son temps de travail individuel.
- Nécessité d'une connexion Internet, d'une messagerie électronique, d'un ordinateur et logiciels de bureautique.
- Utilisation de logiciels tels que seirich, bitrix24. Version en ligne ou à télécharger. Vérifier la compatibilité de votre système d'exploitation.

Encadrement

Sylvie Tarantino - Ecotoxicologue

Diplôme : DEA de toxicologie de l'environnement, a travaillé en laboratoire de recherche (biologie, chimie, toxicologie de l'environnement)



- Réaliser l'évaluation de sécurité du produit cosmétique obligatoire. DIP. Rapport de sécurité A & B.
- Formée aux plantes médicinales (phytothérapie) et aromathérapie.
- Des compétences sur des aspects en apithérapie
- Formule et fabrique des cosmétiques naturels au sein de l'entreprise apicole.

Pédagogie

La formation s'articule autour de 3 modules détaillés dans le programme.

Les supports de formation sont constitués de :

- fascicules de cours,
- documentations illustratives réglementaires ou non
- plateforme pédagogique,
- QCM test en ligne afin d'intégrer et de valider les connaissances,
- Carte mentale à construire pour travailler sur le concept global des documents obligatoires,
- Construction conceptuelle et organisationnelle du laboratoire au BPF en intégrant le risque chimique,
- Vidéo
- Webinaire en temps réel si nécessaire.

Correction individuelle pour les devoirs, QCMs en ligne.

Rythme de la formation

La durée de la formation figure sur le programme. Il s'agit du temps de travail individuel estimé de l'élève. Il est relatif et dépend de chaque personne, aussi ce temps reste variable.

L'élève a 4 à 5 semaines par module pour réaliser le travail. Exempté pour le M2 (facultatif) qui se réalise en même temps que le M1.

Accompagnement des élèves

Les échanges électroniques sont privilégiés.

Vous avez accès à un espace d'enseignement en ligne sur une plateforme et messagerie collaborative. Ces interfaces regroupent une série d'outils qui facilitent l'organisation et l'échange de données entre le professeur et les élèves.

Elaboration :

- Messagerie collaborative pour les échanges collectifs entre élèves et formatrice-élèves sur les problèmes, et les interrogations.
- Partage de documents complémentaires pour approfondir le cours.

Le délai d'échanges virtuels est autour de 24h sauf exception.

Programme ≥ 45h

Module 1 ≥ 22h

REGLEMENTATION POUR LA FABRICATION ET LA MISE SUR LE MARCHÉ DU PRODUIT COSMETIQUE

Connaissances sur la Norme ISO et la réglementation sur la fabrication et la mise sur le marché de produits cosmétiques.

Contenu :

- Hygiène, sécurité, choix, responsabilité du personnel, des locaux, des équipements, traçabilité des divers protocoles.
- Les Bonnes pratiques de fabrications du produit et son contrôle qualité selon la norme en vigueur.
- Le dossier d'information du produit. Ce qu'il contient. Les tests sont nécessaires.

Module 2 facultatif ≥ 8h

BONNES PRATIQUES DE MANIPULATION

Mesures de prévention et modes opératoires lors de manipulations de produits chimiques en laboratoire.

Module 3 ≥ 15h

CONCEPTION DU LABORATOIRE ET DES RISQUES

Concevoir le laboratoire selon les obligations réglementaires, de sécurité, d'hygiène, de traçabilité, de qualité, etc. Comprendre le risque chimique au sein de son laboratoire, et courir son évolution. Être acteur de sa protection.

Contenu : Reprise des données du module 1 dans un projet individualisé sur la conception de son laboratoire.

Validation de la formation

Evaluation

M1 et M2 (facultatif). Questionnaires, exercices, carte mentale à construire.

M3. QCM et devoir sur la construction de son laboratoire, la conception du risque chimique.

Assiduité

Le retour des questionnaires et des devoirs permettent de valider l'assiduité à la formation.

L'obtention de notes dont la moyenne générale est supérieure à 10 permet d'attester des connaissances acquises.

Fin. Relevé de notes. Attestation de suivi de formation.

Responsabilité

La validation de la formation, ou des divers modules n'établit pas une certification normalisée au BPF au sein du futur laboratoire, ni un audit, ni aucune responsabilité concernant le DIP.

Session

Du 24 /09 /24 au 10/12/24.

Se reporter au planning pour le détail.

Tarif

Frais pédagogiques

Particulier / En fond propre : 480€

Formation continue : 620€

Le M2 est facultatif mais en supplément. Avec ou sans c'est le même tarif.

Coordonnées

E.I. TARANTINO Sylvie - Nom commercial : Toxibionte

Code APE : 7490B

N° Siret : 522 116 524 00011

NDA : 82 38 05629 38. Id. Datadock 0051660

Pas de Qualiopi. L'entreprise ne propose que peu de formations à l'année aussi elle n'a pas fait la démarche.

Cependant elle suit le référentiel qualité de Vivéa (fond interprofessionnel des entrepreneurs du vivant).

TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts

Toxibionte – Section formation

733 route de Fontfroide 38550 Cheyssieu - France

06 86 45 99 79

formation@toxibionte.fr - www.toxibionte.fr

<https://toxibionte.fr/formation-cosmetique-reglementation.html>